
Conseil communautaire
Séance du 8 février 2023

Délibération

N° 2023_02_5

Convention avec le SDE76 relative à la mise en œuvre du dispositif cadastre solaire

Yvetot Normandie a choisi d'axer son mandat sur la transition écologique et énergétique. Depuis 2018, elle n'a de cesse de s'engager dans divers programmes visant à soutenir les actions concrètes en faveur du développement durable. Pour rappel, « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », « Territoire durable 2030 », « Territoire engagé pour la nature », « Territoire 100% énergies renouvelables » et le « Plan Climat Air Energie Territorial » sont autant de dispositifs auxquels Yvetot Normandie adhère et œuvre.

Par son engagement dans la démarche « Territoire 100% énergies renouvelables », YN doit augmenter la production d'énergies de 311 GWh renouvelables sur son territoire. L'énergie solaire est un des principaux leviers pour atteindre cet objectif.

Le Syndicat Départemental d'Énergie de Seine Maritime (SDE76) propose dans sa feuille de route de collaboration entre les EPCI et les SDE76 de mettre à disposition des EPCI un cadastre solaire de leur territoire.

Ce cadastre solaire est une cartographie interactive du territoire, accessible au grand public via un site internet qui permet :

- De visualiser sur une photo aérienne le potentiel de production d'énergie solaire (thermique ou photovoltaïque) de la toiture d'un bâtiment ;
- De réaliser des simulations énergétiques (puissance, production annuelle), économiques (coût de l'investissement, recettes en cas de vente de l'électricité photovoltaïque, économies sur la facture d'électricité en cas de solaire thermique ou d'autoconsommation photovoltaïque...) et financières (avec ou sans emprunt) d'une installation solaire ;
- D'obtenir les coordonnées d'un interlocuteur en fonction du profil de l'utilisateur (particulier, entreprise, collectivité) ;
- D'obtenir les qualifications requises par un installateur pour un projet solaire thermique et photovoltaïque ;
- D'obtenir des informations pédagogiques sur l'énergie solaire.

Le SDE76 prend en charge 100% du coût du dispositif.

Pour cela, YN devra s'engager à :

- Désigner un élu et un agent référent sur le cadastre solaire ;
- Participer à la formation sur l'utilisation du cadastre solaire en visioconférence ;
- Former les autres utilisateurs du territoire ;
- Créer un espace sur le site internet communautaire présentant le dispositif et comprenant un lien vers le site internet du cadastre solaire ;
- Communiquer régulièrement sur le dispositif auprès du grand public par le biais de ses outils habituels de communication (site internet, MAGAZ'YN...) ou d'outils spécifiques (conférences de presse...) et inciter les communes et acteurs de son territoire à relayer cette communication ;
- Faire apparaître le logo du SDE76 sur l'ensemble des supports de communication relatifs au cadastre solaire, ainsi que la mention « opération réalisée en partenariat avec le SDE76 et les intercommunalités de Seine-Maritime ».

C'est pourquoi les élus de la commission « Transition Écologique et Énergétique » proposent de mettre à disposition cet outil pour le territoire.

Le projet de convention est joint en Annexe 1.

Le Quorum constaté,

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial la délibération du conseil communautaire en date du 11 mai 2017,

Considérant qu'Yvetot Normandie est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire 100% énergie renouvelable » de l'ADEME et la Région,

Ayant entendu l'exposé de M. Sylvain GARAND,

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

(Pour : 43 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – D'instaurer un dispositif de cadastre solaire pour les habitants d'Yvetot Normandie.

2. – D'approuver les conditions de mise à disposition de cet outil.

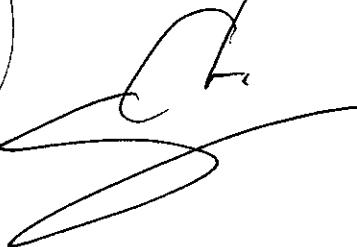
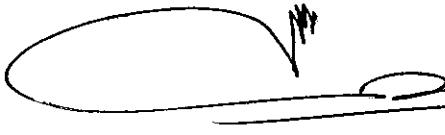
3. – D'autoriser M. le Président à signer la convention avec le SDE76 telle que présentée en annexe.

4. – D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures et signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette décision.

Paraphe : _____

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Vincent LEMETTAIS



Le Président
M. Gérard CHARASSIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 8 février 2023

Sur convocation adressée le 2 février 2023,

Étaient présents (36) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
Arrivée à 19h08, q. n° 00,
M. Éric RENÉE,
M. Lionel GAILLARD,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
Mme Régine HAUZAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
M. Sylvain GARAND,
M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,

M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
M. Francis ALABERT,
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
M. Alain BREYSACHER
Arrivée à 19h10, q. n° 00,
Mme Herléane SOULIER,
M. Christophe ADE,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,
M. Arnaud MOUILLARD,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
M. Jean-François LE PERF,
Mme Denise HEUDRON,
M. Dominique TALADUN,
M. Laurent BENARD

Étaient représentés (7) :

Mme Stéphanie ETIENNE
Représentée par M. Didier TERRIER,
M. Louis EUDIER
Remplacé par M. Jean-Marie PHILIPPE,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,
Mme Catherine DUCHESNE
Représentée par M. Michaël DODELIN,

Mme Sandrine NORDET
Représentée par M. Jean-Marc DOUCET,
Mme Lorena TUNA
Représentée par Mme Denise HEUDRON
Arrivée à 19h18, q. n° 01,
M. Thierry SOUDAIS
Représenté par Mme Dominique TALADUN,

Étaient absents (2) :

M. Éric CARPENTIER,

Mme Céline DAMBRY

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LEMETTAIS